

1
Séance du vendredi 20 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

(Séance du matin.)

La séance est ouverte à 10 heures.

Sont présents: M. M. Alexandre Berard,
Chautemps, Doumer, Lourties, Millies-Lacroix,
Peytral.

M. Millies-Lacroix donne lecture d'un
rapport sur le projet de loi, adopté par la
Chambre des Députés, relatif à la constitution
des cadres et les effectifs des différentes
armes. (avis demandé à la commission
des finances.)

Le rapport, concluant à émettre un
avis favorable, est adopté.

M. le Président remercie M. le rapporteur
de la conscience qu'il a mise à faire ce
travail.

M. Lourties, rapporteur du projet de
loi relatif à la participation de la France
à l'exposition internationale urbaine de
Lyon, fait connaître à la commission que
le délégué à l'exposition du Maroc proteste

et demande qu'il ne soit pas touché au crédit de 80,000 fr. alloué au ministère des affaires étrangères pour cette exposition.

M. Bérard propose la suppression d'une somme de 30,000 fr. que l'on reporterait aux expositions d'économie sociale.

M. Lourties, rapporteur, consentirait à ce qu'on réduisît de 20,000 fr. le crédit du Maroc, mais en conservant le chiffre total de 500,000 fr.

M. le Président fait remarquer qu'il est impossible de procéder ainsi, parce que le dispositif du projet de loi ne porte qu'un seul chiffre: 500,000 fr. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'exprimer dans le rapport le désir de voir réduire le chiffre de 80,000 fr. d'une somme de qui serait appliquée aux expositions d'économie sociale, mais sans engager le Gouvernement.

M. le rapporteur s'engage à modifier son rapport dans ce sens.

La séance est levée à 11 heures $\frac{1}{2}$.

Séance du vendredi 20 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

(Séance du soir)

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Aimond, Amic, Alexandre Bérard, Cachet, Chautemps, Couba, Donner, Ferdinand Dreyfus, Dupont, — Deville, Fenouillet, Lourties, Millies-Lacroix, Ribot, Desbordes.

M. Millies-Lacroix présente un rapport verbal sur le budget du ministère de la guerre. Il passe successivement en revue les chapitres de ce budget et la commission prend sur chacun d'eux les résolutions suivantes:

Chap. 1^{er} (Entretien du ministre et du sous-secrétaire d'Etat etc.). M. le rapporteur propose deux réductions sur le crédit de ce chapitre: 1^o une réduction de 17.800 fr. en ce qui concerne l'indemnité allouée aux deux sous-chefs d'état major de l'armée; 2^o une réduction indicative de 1000 fr. pour indiquer au ministre de la guerre de réduire dans la mesure possible les officiers de l'administration centrale qui ne sont pas dans les services techniques.

La première de ces réductions est

combattue par M. Doumer au point de vue de la situation morale du personnel militaire et de la difficulté d'entretien.

M. le Président fait observer que la Commission doit uniquement se placer sur le terrain financier.

M. Ribot craint qu'on ne semble viser une situation personnelle.

M. le rapporteur répond qu'il indiquera dans son rapport les raisons qui l'ont déterminé à faire cette proposition.

La réduction indicative de 1000 fr. ne donne lieu à aucune observation.

M. le Président met aux voix la réduction totale de 18,820 fr. sur le chapitre 1^{er}. Cette réduction est adoptée.

Les chap. 2 à 5 sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre des Députés.

Le chap. 6 (Invalides et mutilés de l'Armée (l'armée)) sur la proposition de M. Ribot, l'art. 6 est réservé.

Les chap. 7 à 12 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre des Députés.

Chap. 13 (Ecoles militaires). M. Lenoir demande à la Commission de vouloir bien se prononcer sur le principe

De la gratuité des écoles militaires.

M. le rapporteur répond que cette question a été soulevée à la Chambre qui a reconnu qu'elle ne pouvait être traitée à l'occasion du budget.

M. Dupont, interrompant l'examen du budget de la guerre, informe la commission que le ministre du commerce et des postes demande à être entendu par cette dernière, lundi prochain à 2 heures $\frac{1}{4}$.

Il en est ainsi décidé.

M. Millies-Lacroix poursuit l'examen du budget de la guerre.

Les chap. 14 et 15 sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre des députés.

Chap. 16 (Solde de l'infanterie.) —

M. le rapporteur fait remarquer que l'augmentation du crédit de ce chapitre est la conséquence de la nouvelle loi du recrutement et des cadres. Le Gouvernement a fait une réduction sur ce chapitre pour une meilleure appréciation du rendement de 1913.

M. Doumer. Il y a toujours des demandes de crédits supplémentaires sur ce chapitre.

Le chiffre de la Chambre des députés est adopté.

4

Les chap. 17 à 26 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 27 (Frais de déplacements et transports.) M. Doumer demande à la commission de ne pas adopter ce chapitre avant d'avoir entendu le ministre.

M. le Président croit qu'il ne faut pas mélanger les chapitres et qu'il conviendrait peut-être de faire une section des transports.

M. le ministre de la guerre sera entendu sur le chap. 27.

Le chap. 28 est adopté avec le chiffre de la Chambre.

La séance est levée à 3 heures $\frac{1}{2}$.
